

Inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2024

« année scolaire 2024/2025 » pour les écoles maternelles et primaires
d'APREMONT LA FORET et de GÉVILLE (Jouy-sous-les-Côtes)

1^{er} : les inscriptions des nouveaux élèves nés en 2020 et avant auront lieu
du 13 mai 2024 au 17 mai 2024

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00

au secrétariat de la Mairie d'Apremont-la-Forêt :

1, Place Holyoke à APREMONT LA FORET

Tél. 03 29 90 44 22 / e-mail : mairie.apremontlaforet@gmail.com

les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h15 à 11h45

et les lundi et jeudi de 14h00 à 17h00

au secrétariat de la Mairie de Géville :

1, Place St Etienne à Jouy-sous-les-Côtes_GEVILLE

Tél : 03 29 91 07 31 / e-mail : mairie-geville@wanadoo.fr

Merci de vous munir :

- * D'un justificatif de domicile
- * De votre livret de famille
- * Du carnet de santé de votre enfant (ou d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélique)
- * Du certificat de radiation, si votre enfant était déjà scolarisé précédemment



**Les documents d'inscription sont téléchargeables sur le site de la Codecom
Côtes de Meuse Woëvre : <http://www.cc-cotesdemeuse-woevre.fr>**

ou sur le site de la commune : <https://lapagelocale.fr/55200-geville>

Le certificat d'inscription sera transmis directement à la l'école.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter Madame la directrice au :

- **03 29 90 44 54** pour Apremont-la-Forêt
- **03 29 90 81 29** pour Jouy-sous-les-Côtes_Géville

ATTENTION ! Les enfants nés en 2022 (TPS) seront seulement **préinscrits**, vous serez informés de leur admission définitive au plus tard le 15 juin. En effet, les élèves de toute petite section nécessitent un accueil spécifique (sieste, activités, cantine), les équipes enseignantes prendront donc leur décision en fonction de cet accueil possible lié notamment aux effectifs de l'école.